

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 7

Date de la convocation
04/11/2024

**REMUNERATION
COORDONNATEUR
COMMUNAL
RECENSEMENT
POPULATION
DU 16 JANVIER
AU
15 FEVRIER 2025**

Délibération n°38-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mme GARNIER Annette, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusés : Mme LUCAS Nathalie, MM. CHARDON Francis, NEDELEC Frédéric

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Faye procédera au recensement de la population du 16 janvier 2019 au 15 février 2025.

Par délibération du 1^{er} juillet 2024, Madame Le Bris Dany, secrétaire générale de mairie, a été nommée coordonnateur communal.

Par arrêté du 15 juillet 2024 Madame le Maire de Faye a nommé Mme Le Bris Dany, secrétaire générale de mairie comme coordonnateur communal.

Madame le Maire propose :

- de lui verser une indemnitaire forfaitaire de 185 € bruts pour le travail effectué en tant de coordonnateur communal

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide :

- de lui verser une indemnitaire forfaitaire de 185 € bruts pour le travail effectué en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population se déroulant du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20241121-38-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024
Publication : 28/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

